



L'adhésion

Le centre social et culturel Christiane Faure est une association. Cette structure associative n'existe que par le biais de ses adhérents. La nature même de l'association se traduit pour ses adhérents par un fonctionnement participatif basé sur les valeurs de l'éducation populaire. Au sein du centre social et culturel Christiane Faure, ces valeurs se traduisent par le « vivre ensemble », faire avec et pour les adhérents et les bénévoles en favorisant la prise de parole et l'échange quel que soit son statut : *chantier participatif, séminaire, CEP (comité d'étude des projets), sorties familles, comité d'adhérents...* La modalité d'appartenance à l'association est l'adhésion. Cette dernière se traduit par une cotisation. Elle est familiale, annuelle, renouvelable chaque année et valable du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année.

L'adhésion permet d'entrer dans l'association de plusieurs manières :

- être administrateur ;
- participer aux activités et aux événements organisés par le centre ;
- participer aux comités d'adhérents ;
- agir sur les conditions de vie quotidienne dans le cadre des valeurs défendues par l'association : *solidarité, démocratie, citoyenneté, dignité humaine, respect* ;
- assister à l'assemblée générale du centre social et culturel Christiane Faure et de faire entendre sa voix (*droit de vote*).



Les intentions pédagogiques

L'équipe d'animation met en place des activités en suivant des intentions éducatives en lien avec le projet de l'association. Les activités s'articulent autour d'un thème ou d'un objectif pédagogique sur plusieurs séances en lien avec les besoins des enfants selon leur âge. Ce fonctionnement permet de donner du sens aux animations et de laisser aux enfants le temps de s'approprier les activités tout en respectant leur rythme.

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont disponibles sur simple demande auprès de l'accueil du centre social et culturel ou consultable et téléchargeable sur le site internet de l'association.

Des rencontres vous sont proposées tout au long de l'année avec Stéphanie, directrice du centre de loisirs, ainsi des administrateurs, au 37, rue Léonce Mailho.

Ces temps entre l'équipe d'animation et les adhérents se déroulent dans l'année sous différentes formes, en journée, en soirée, autour d'un repas... Le comité d'adhérents permet de faire émerger des projets à l'initiative des familles : inscriptions aux vacances d'été avec animations, organisation.

Les modalités de fonctionnement

Les périodes de fonctionnement

Le centre de loisirs fonctionne les mercredis et toutes les vacances scolaires.

Les groupes

Ils sont définis en fonction des tranches d'âges :

- les **lutins** : de 3 à 5 ans ;
- les **elfes** : de 6 à 8 ans ;
- les **crapules** : de 9 à 11 ans.

Les enfants âgés de 11 ans révolus et/ou entrants en sixième seront accueillis à « l'accueil jeunes » du centre social et culturel Christiane Faure.

À la demande des familles, il est possible d'ajuster ce fonctionnement à la situation de l'enfant en contactant l'accueil du centre social et culturel Christiane Faure.



Le passage d'un enfant d'un groupe à l'autre se fait en concertation entre les familles et l'équipe d'animation de manière à lui permettre de franchir ce cap en toute sérénité. Le passage entre le groupe des lutins et des elfes a lieu lors des 6 ans de l'enfant. Le passage entre le groupe des elfes et des crapules est préconisé en été lors du passage en CM1. Des temps d'adaptation sont mis en place dans les groupes avant le passage définitif de l'enfant dans le groupe des plus grands.

Les horaires du centre de loisirs

- Le centre de loisirs fonctionne de 9h à 17h en journée entière ou en demi-journée (*soit de 9h à 11h30 ou de 9h à 13h30 ou de 11h30 à 17h ou de 13h30 à 17h*).
- Un accueil est organisé de 7h30 à 9h et de 17h à 19h avec un coût supplémentaire pour les familles.
- Les enfants doivent arriver au maximum à 9h30 car la dynamique des animations est lancée pour tous les groupes d'enfants. Leurs aventures imaginaires démarrent.
- Les enfants qui ne mangent pas à la cantine, doivent apporter leur goûter.

Il est **nécessaire d'accompagner les enfants jusqu'au point d'accueil dans les locaux du centre de loisirs** pour vérifier et confirmer leur présence auprès de l'animateur chargé du pointage des présences sur la tablette.

Seuls les parents, représentants légaux ou tiers autorisés par écrit pourront venir chercher les enfants.

Seuls les enfants de plus de 10 ans avec une autorisation parentale signée des parents sont autorisés à repartir seul du centre de loisirs.



Les inscriptions

Voici la liste des documents nécessaires à renseigner ou à fournir pour la création du dossier valable de septembre à août de chaque année :

- la fiche sanitaire de liaison (*téléchargeable sur le site internet de l'association*) ;
- les pages vaccins du carnet de santé, le cas échéant une ordonnance pour traitement particulier (*asthme, réactions allergiques...*) ;
- un certificat médical ou un PAI (*projet d'accueil individualisé*) pour toute allergie alimentaire ou médicamenteuse ;
- le numéro d'allocataire CAF (*caisse d'allocation familiale*).

Quand le dossier est créé, l'inscription est réalisée. Voici la démarche pour effectuer des réservations (choix des journées des mercredis et vacances).

Il est possible de faire la réservation soit directement auprès de l'accueil dans les locaux du centre de loisirs : 37 rue Léonce Mailho, soit au siège social : 41 rue Thiers, soit par mail à l'adresse suivante : equipe.centredeloisirs@christianefaure.fr.

Aucune réservation par téléphone ne sera acceptée afin de permettre une bonne compréhension des informations pour les familles et l'équipe d'animation (*jours, heures...*).

Les réservations faites par mail ne sont pas prioritaires par rapport aux réservations faites par les adhérents directement auprès de l'accueil. **Les réservations par mail seront prises en compte dans l'ordre de traitement des demandes.**

Pour les vacances scolaires, les inscriptions démarrent **un mois avant la date des vacances soit directement auprès de l'accueil, soit par mail. Un mail de rappel est envoyé aux familles adhérentes lorsque les inscriptions démarrent.**

Pour pouvoir faire des réservations **PAR MAIL**, il est nécessaire :

- d'être adhérent ;
- d'être à jour de la situation financière (*factures précédentes soldées*).



Le règlement

Le règlement s'effectue à la réception de la facture. Cette dernière est transmise en début de mois pour le mois précédent.

Sans justificatif de revenu (CAF, avis d'imposition), le tarif le plus élevé sera appliqué.

Le règlement de l'activité peut se faire par : *chèque, espèces, ANCV (chèques vacances), CESU (chèques emplois services universels), par prélèvement automatique et par carte bancaire (uniquement au siège social de l'association 41 rue Thiers pour la carte bancaire).*

Les CESU permettent d'effectuer le règlement de l'ALSH **uniquement pour les enfants de 6 ans et moins (les mercredis et vacances scolaires).**

 **Les CESU ne permettent pas de régler les séjours.**

Il est important de faire part de tous changements de situation auprès de l'accueil (*vaccinations, adresse, coordonnées téléphoniques, adresses mail...*). Lors des périodes de vacances scolaires de juillet et août, la facturation est différente des autres périodes. La facture de la période d'été n'est faite qu'une fois au début du mois de septembre pour les présences de juillet et août.



Les repas

La restauration a lieu à l'école du Simone Veil (*33 rue du commandant l'Herminier*). Les enfants accompagnés de l'équipe d'animation se rendent dans cette cantine scolaire à pieds ou en bus de ville en fonction des conditions météorologiques. **Le prix du repas n'est pas inclus dans le prix de la journée.** Le centre social et culturel transmet l'effectif des enfants présents à la ville de La Rochelle qui facture les repas aux familles.

Les familles doivent prendre l'initiative de contacter la mairie de La Rochelle pour connaître le prix des repas facturé et les modalités de paiement.

Les annulations

Toutes les annulations doivent être faites par mail à l'adresse indiquée ci-dessous.

Pour la période des mercredis

L'annulation est possible dans **un délai de 7 jours calendaires précédant la date de présence de l'enfant.** L'information doit être transmise par mail à l'adresse suivante : equipe.centredeloisirs@christianefaure.fr.

Dans le cas où un enfant ne serait pas présent au centre sans information préalable, la journée reste facturée pour les familles.

Lorsque l'information est communiquée dans les délais, la journée n'est pas facturée aux familles. En cas de maladie, **le certificat médical doit être transmis dans les 48h suivant l'absence de l'enfant.** Dans ce cas-là, la journée n'est pas facturée aux familles.

Pour les vacances scolaires

L'annulation sans justificatif est possible dans les cas suivants :

- Lors des petites vacances d'hiver, de printemps, d'automne et de fin d'année, l'annulation **sans facturation est possible 14 jours avant le début de la période de vacances.**
- Lors des vacances d'été (*juillet et août*), l'annulation **sans facturation est possible 14 jours calendaires avant la date de présence prévue de l'enfant.** Par exemple, si un enfant est inscrit le 9 juillet, il est possible d'annuler cette journée par l'envoi d'un mail jusqu'au 24 juin minuit.

En cas de maladie, **le certificat médical doit être transmis dans les 48h** afin de justifier de l'absence de l'enfant. Dans ce cas de figure, la journée n'est pas facturée aux familles.



Pour toutes les périodes :

Si l'enfant n'est pas présent au centre de loisirs et que les familles n'ont pas informé l'équipe de son absence par mail, les réservations de la famille seront **systematiquement annulées pour le reste de l'année scolaire (après 3 jours d'absence sans prévenir).**

L'attribution des places

Suite à 3 absences d'un enfant non justifiées par mail, le centre social et culturel ne considèrera plus valable le reste des inscriptions pour la période en cours (*mercredis ou vacances scolaires*) qui suit l'absence. La place sera donc attribuée à un enfant en liste d'attente.


Les permanences d'accueil

Les inscriptions sont possibles directement auprès de l'accueil du **centre de loisirs le Noroit 37 rue Léonce Mailho** ainsi qu'**au siège social de l'association 41 rue Thiers** aux horaires suivants (*en fonction des périodes de l'année*) :

	Centre de loisirs : 37 rue Léonce Mailho				Siège social : 41 rue Thiers	
	Hors vacances scolaires		Pendant les vacances scolaires		Toute l'année	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		13h30-18h		13h30-18h	9h-12h	13h45-18h30
Mardi	9h-12h				9h-12h	13h45-18h30
Mercredi	9h-11h30	14h-18h30		13h30-18h30	9h-12h	13h45-18h30
Jedi		13h30-18h			9h-12h	13h45-18h30
Vendredi				13h30-18h	9h-12h	13h45-18h30

Les objets personnels

Pour des raisons de sécurité, les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux. Le centre social et culturel décline toute responsabilité concernant les objets apportés par les enfants : *jouets, bijoux, argent, portable, jeux de cartes...*

 Les consoles et matériels électroniques sont interdits.

Date :

Les coprésidents
Centre social et culturel Christiane Faure



Nom des parents
Prénom du parent
Prénom de l'enfant
Signature

